



MAIRIE DE MAZELEY

Mazeley, le 17/3/2017

RECTIFICATION  
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
N°3-2017  
Séance du lundi 13 mars 2017

Suite à une relecture après distribution, le Maire apporte des précisions nécessitant cette rectification

Présents : D.FIMBRY.A.BRUANT. S.THIEBAUT.S.RULLIER. P.DUGRAVOT. F.VIAL. D.OGUNGBEMI. V.L'HUILLIER.

Excusés: Régine LECOMTE donne procuration à Sylvain THIEBAUT.  
Mélania LAINE donne pouvoir à Franck VIAL.

Présents: 8

Votants: 10

Absents excusés : 2

Absence de secrétaire de séance, Le Maire se propose de prendre les notes, pas d'opposition.

Ordre du jour :

DELIBERATIONS :

- CHASSE : mode d'attribution des territoires de chasse
- Réflexion sur la sortie de l'Association Sainte Fleur
- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 de la commune
- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 de la forêt
- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 de l'assainissement

DISCUSSIONS :

- Débat d'orientation budgétaire 2017

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport du Syndicat des eaux du Bolon par Mr L'HUILLIER Vincent.
- Informations et questions diverses.

## CHASSE :

Après plusieurs rencontres plus ou moins formelles entre le maire et les présidents des 2 associations de chasse communales (La Saint Hubert et Les Salines) en prévision de l'attribution des prochains baux,

Après des débats au sein de la Commission Chasse, Forêt et Environnement et au cours du dernier Conseil municipal, la dite commission réunie le 6 Mars 2017 a mandaté Monsieur le Maire en tant que médiateur afin de rencontrer les 2 présidents pour une ultime négociation amenant à une entente cordiale.

Constat fut fait qu'à sa demande l'un des 2 ne pouvait se présenter et ne permettait pas cette rencontre. Aussi, il est demandé aux membres du conseil municipal de statuer ce soir sur la méthode recommandée par la commission pour attribuer le bail couvrant les territoires suivant : Le Bois dessous pour 62, 05 ha et La Forêt pour 32,79 ha.

Ayant rejeté la proposition de ne rien changer à ce qui fut ces 6 dernières années, le conseil vote :  
Remise de l'offre par chaque association sous enveloppe cachetée de X euros l'hectare avec droit de préemption au sortant sachant que le prix ne peut être inférieur à 23 euros l'hectare.

L'ouverture des enveloppes et donc l'attribution sera prononcée le vendredi 7 Avril à 18 Heures en mairie devant la commission et les deux présidents. L'attribution ne sera effectivement conclue que lors de la remise de la caution bancaire (renouvelable annuellement – éventuellement- selon les modalités de la banque). La caution sera déposée en mairie au plus tard le vendredi 14 Avril à 12 heures.

Vote : Contre 1, Pour 4, Abstentions 2 (un absent pour ce vote, ce conseiller arrive en cours de séance).  
Particularité : 2 conseillers étant chasseurs, ils n'ont pas participé au vote après accord de tous les conseillers et du maire.

En ce qui concerne l'offre en gré à gré faite par l'association « les Chênes de l'Avière », le conseil retient la proposition présentée par écrit par le président, André BOUTRUCHE.

## REFLEXION ASSOCIATION SAINTE FLEUR :

Le conseil municipal après réflexion a décidé de rester au sein de l'association Sainte Fleur, les arriérés de cotisations seront versés en même temps que la cotisation 2017 soit 200 €.

Cependant aucun conseiller ne s'est prononcé pour participer au bureau et suivre les activités. Hors séance du conseil, le Maire a rencontré Mr LEC Claude qui accepte de représenter la commune sans avoir pour autant délégation financière.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 et VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Il a été approuvé par 8 voix pour, et 1 abstention. (Le maire ne votant pas)

Section fonctionnement:

Dépenses : 204 026.59 €

Recettes : 256 513.55 €

Excédent : 52 486.96 €

Section d'investissement:

Dépenses : 83 687.45€

Recettes : 173 994.00 €

Excédent : 90 306.55 €

Le conseil municipal décide de reporter ces résultats sur le budget 2017.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF FORET 2016 ET DU COMPTE DE GESTION FORET 2016 :

Il a été approuvé par 8 voix pour, et 1 abstention. (Le maire ne votant pas)

Section de fonctionnement:

Dépenses : 42 673.94 €

Recettes : 84 351.18€

Excédent : 41 677.24 €

Section d'investissement:

Dépenses : 0 €

Recettes : 0.43 €

Excédent : 0,43€

Le conseil municipal décide de reporter en ces résultats sur le budget 2017.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016 ET DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2016 :

Il a été approuvé par 8 voix pour et 1 abstention. (Le maire ne votant pas)

Section de fonctionnement:

Dépenses : 42 381.41€

Recettes : 62 584.93€

Excédent : 20 203.52€

Section d'investissement:

Dépenses : 12 500.00€

Recettes : 60 977.50 €

Excédent : 48 477.50€

Le conseil municipal décide de reporter en ces résultats sur le budget 2017.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Ce débat n'a pas eu lieu en tant que tel mais des remarques ont été effectuées lors de l'analyse des comptes administratifs. Il se fera lors de l'établissement du budget primitif 2017 ou dès ce jour comme demandé par Monsieur le Maire.

La réunion du vote du budget primitif est fixée au 10 avril 2017 à 20h30, date qui permet d'avoir reçu tous les éléments internes et externes nécessaires à son élaboration.

INFORMATIONS :

Le rapport du Syndicat des Eaux du Bolon n'a pas été fait, il est reporté.

Pas de questions complémentaires.

La séance est levée à 22h10.

LE MAIRE,

D.FIMBRY